|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2017Genève, 15-25 mai 2017** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 2.7** | **Document C17/4-F** |
| **12 avril 2017** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général |
| Rapport de suivi sur les améliorations susceptibles d'être apportées à l'organisation de la Conférence de plénipotentiaires |

|  |
| --- |
| RésuméA sa session de 2015, le Conseil a demandé au secrétariat d'élaborer un document sur les améliorations qui pourraient être apportées à l'organisation de la Conférence de plénipotentiaires (PP). Le [Document C16/4](http://www.itu.int/md/S16-CL-C-0004/fr), "Améliorations susceptibles d'être apportées à l'organisation de la conférence de plénipotentiaires" a été examiné lors de la session 2016 du Conseil chargeant le Secrétaire général de poursuivre sa consultation et de faire rapport au Conseil 2017.Suite à donnerLe Conseil est invité à **examiner/étudier** le présent document et à **approuver** la marche à suivre proposée.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références[*Résolution 58 (Rév.*](http://www.itu.int/pub/S-CONF-PLEN-2015/fr)[*Busan, 2014)*](http://www.itu.int/pub/S-CONF-PLEN-2015)*;* [*Décision 5 (Annexe 2)*](http://www.itu.int/pub/S-CONF-PLEN-2015/fr)*;* [*numéro 175 des Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union*](http://www.itu.int/pub/S-CONF-PLEN-2015/fr)[*GR 175*](http://www.itu.int/pub/S-CONF-PLEN-2015)*A**Documents* [*PP-14/175 (Recommandation 8)*](http://www.itu.int/md/S14-PP-C-0175/fr)*,* [*C15/99*](http://www.itu.int/md/S15-CL-C-0099/fr)*,* [*C16/4*](http://www.itu.int/md/S16-CL-C-0004/fr)*,* [*C16/100*](http://www.itu.int/md/S16-CL-C-0100/fr)*,* [*CWG-FHR 7/10*](https://www.itu.int/md/S17-CLCWGFHRM7-C-0010/fr)*,* [*C17/INF/6*](https://www.itu.int/md/S17-CL-INF-0006/fr)*Lettres circulaires* [*CL-16/48*](https://www.itu.int/md/S16-SG-CIR-0048/fr)*,* [*CL-17/07*](https://www.itu.int/md/S17-SG-CIR-0007/fr) |

Rappel

1 Lors de sa session 2016, le Conseil a examiné le Document [C16/4](http://www.itu.int/md/S16-CL-C-0004/fr) (Améliorations susceptibles d'être apportées à l'organisation de la conférence de plénipotentiaires) ainsi que la contribution [C16/100](http://www.itu.int/md/S16-CL-C-0100/fr) des Emirats arabes unis (Vote électronique à la Conférence de plénipotentiaires). A l'issue du débat, il a été convenu que le Secrétaire général procédera à une consultation avec les Etats Membres et fera rapport au Conseil 2017.

2 Une consultation a été lancée par le biais de la [lettre circulaire CL-16/48](https://www.itu.int/md/S16-SG-CIR-0048/fr); les réponses ont été compilées dans le document [CWG-FHR 7/10](https://www.itu.int/md/S17-CLCWGFHRM7-C-0010/fr) et présentées au Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines en 2017. Le Groupe a demandé à ce que la consultation soit élargie et la [lettre circulaire CL-17/07](https://www.itu.int/md/S17-SG-CIR-0007/fr) a invité les Etats Membres à fournir un retour d'informations. La compilation de ces informations en provenance des deux consultations figure dans le document [C17/INF/6](https://www.itu.int/md/S17-CL-INF-0006/fr).

3 Ce document tient compte des contributions reçues et propose des mesures à mettre en oeuvre pour améliorer l**'**organisation de la Conférence de plénipotentiaires sans perdre de vue les priorités suivantes:

• améliorer l'efficacité et l'efficience de l'organisation de la PP et du déroulement de ses travaux, tout en préservant les conditions nécessaires pour qu'elle puisse s'acquitter de son rôle d'organe directeur suprême de l'Union;

• réduire les dépenses conformément aux mesures énumérées dans l'Annexe 2 de la Décision 5, en particulier en réduisant d'un ou deux jours la durée de la Conférence, tout en gardant à l'esprit les contraintes auxquelles sont confrontées les petites délégations;

• assurer une participation de haut niveau, afin de renforcer le rôle de la PP en tant qu'organe de décision suprême; et

• améliorer la communication avec et entre les membres de l'UIT, afin de renforcer leur participation et leur adhésion à cette manifestation de l'UIT unique en son genre.

4 Sur la base de ces priorités, et compte tenu de l'expérience acquise par le secrétariat, le présent document met l'accent sur cinq grands domaines d'action proposés, comme mentionné dans le Document C16/4:

1) renforcer les travaux préparatoires aux niveaux régional et interrégional;

2) réaffirmer le rôle de la PP en tant qu'organe décisionnel suprême de l'Union;

3) améliorer les processus d'élection;

4) utiliser des outils de gestion de la Conférence actualisés et intégrés, dans un souci d'efficacité accrue et pour améliorer les pratiques économes en papier de la Conférence; et

5) éliminer les services d'interprétation sous-utilisés.

5 Les propositions de ce document tiennent compte des dates-clés ci-après concernant le processus de préparation de la PP-18:

– 29 oct. 2017: lettre d'invitation envoyée et candidatures ouvertes pour soumission

– nov. 2017 - fév. 2018: réunions préparatoires régionales

– 29 fév. 2018: délai de soumission des demandes d'amendement de la Constitution et de la Convention (8 mois à l'avance)

– 16-17 avr. 2018: réunions des Groupes GTC-SPFP et EG-RTI

– 18-27 avr. 2018: Conseil 2018

– 29 juin 2018: délai de soumission des autres demandes (4 mois à l'avance)

– 1er oct. 2018 à 23h59 (heure de Genève): délai de soumission des candidatures (28ème jour qui précède la Conférence)

– 15 oct. 2018: délai fixe pour la présentation des contributions (14 jours calendaires)

– 27 oct. 2018: réunion finale de la session 2018 du Conseil

– 29 oct. 2018: premier jour de la PP-18

Renforcer les travaux préparatoires aux niveaux régional et interrégional

6 Dans le Document C16/4, il a été proposé:

*• d'assurer une participation plus efficace du secrétariat de l'UIT aux réunions préparatoires régionales organisées par les organisations régionales de télécommunication (RTO);*

*• de renforcer les réunions interrégionales de coordination, en vue de parvenir à une convergence de vues éventuelle entre les régions sur les questions importantes. On pourrait programmer deux réunions interrégionales formelles suffisamment tôt avant la tenue d'autres manifestations de l'UIT et en association avec ces manifestations, afin que les organisations régionales de télécommunication puissent programmer leurs réunions juste avant ou juste après ces réunions;*

*• d'associer à ce processus les Etats Membres qui ne font pas partie d'organisations régionales de télécommunication établies;*

*• de prévoir, conformément à la Résolution 167, la possibilité de participer à distance à ces réunions interrégionales;*

*• d'améliorer la communication et la participation des membres de l'UIT aux travaux préparatoires en vue de la réunion de l'organe suprême de l'Union (on pourrait organiser une consultation des membres au sujet des orateurs de haut rang et des thèmes possibles des tables rondes [...]);*

*• d'organiser, en coopération avec les organisations régionales de télécommunication, une formation à l'intention des nouveaux délégués sur la préparation en vue de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT.*

7 Dans l'ensemble, les Etats Membres ont soutenu la tenue de réunions préparatoires interrégionales physiques en mettant à disposition des installations de participation à distance, tant que ces dernières n'avaient pas d'incidence sur les dépenses budgétaires. Il a été convenu de conserver l'actuel caractère informel de la coordination régionale. La formation des délégués et la tenue de séminaires d'informations pratiques ont également été soutenues. À l'heure actuelle, aucun budget n'est prévu pour organiser des réunions régionales ou interrégionales loin de Genève.

8 Les mesures suivantes sont par conséquent proposées pour la PP-18:

*•* Le secrétariat de l'UIT doit soutenir les réunions préparatoires des organisations régionales de télécommunication et y assister. Afin de soutenir davantage les nouveaux délégués, un programme de formation devrait être élaboré, publié en ligne et présenté par le personnel de l'UIT participant aux réunions préparatoires régionales des organisations régionales de télécommunication.

*•* Se fondant sur la pratique de 2014, tenir deux réunions interrégionales informelles au siège de Genève avec participation à distance. Les dates suivantes sont proposées: la première réunion pourrait avoir lieu le mardi 17 avril 2018 (le jour qui précède le Conseil 2018) et la deuxième réunion le 2 octobre 2018 après le délai de soumission des candidatures. Comme en 2014, il est proposé de limiter la participation physique à trois représentants régionaux par groupe, de conduire la réunion en anglais uniquement et de prévoir une participation à distance ouverte à tous les Etats Membres.

Réaffirmer le rôle de la PP en tant qu'organe décisionnel suprême de l'Union

9 Dans le Document C16/4, les mesures suivantes sont proposées:

• *On pourrait organiser la toute première "Semaine ministérielle", qui comprendrait des tables rondes thématiques de haut niveau en plénière durant lesquelles les ministres auraient la possibilité de procéder à des échanges de vues sur les buts, les objectifs et les engagements de leur administration, en vue de remplacer les déclarations de politique générale classiques. Les Etats Membres pourraient également choisir de soumettre des vidéos de la présentation par chaque ministre de sa déclaration, qui pourraient être mises en ligne au lieu d'être présentées pendant la PP.*

*• On pourrait améliorer la coordination et la présentation d'un certain nombre de services qui sont déjà fournis, afin de rendre la manifestation plus attrayante pour les ministres: mise à disposition de salles pour les réunions bilatérales, possibilités de couverture médiatique, annonce de projets, réunions avec de jeunes décideurs, possibilité de prononcer des allocutions à l'occasion de manifestations organisées en parallèle, etc.*

*• Les ministres pourraient être invités à signer les Actes finals à l'avance, dans un salon pour la signature réservé aux hautes personnalités, avec séance photo officielle.*

*• Compte tenu de ce qui précède, il conviendrait de mettre fin à la cérémonie de signature officielle. On pourrait établir un calendrier pour la signature des Actes finals par tous les autres délégués dans le bureau de la Commission 2 (comme c'est le cas pour les déclarations/réserves) et les délégués pourraient rejoindre les fonctionnaires élus pour une photo de groupe finale.*

*• Les résultats de la "Semaine ministérielle" devraient être communiqués à la plénière et intégrés dans les travaux officiels de la Conférence.*

10 Des réponses ont été reçues sur diverses questions. Certaines n'ont pas été suggérées par le secrétariat, mais relèvent tout de même de cette catégorie. Par exemple, il a été proposé de fixer la limite supérieure définitive de l'unité contributive le deuxième jour de la Conférence et de préciser que les Etats Membres devaient annoncer leur choix définitif de classe de contribution le troisième jour afin de permettre l'élaboration du budget sur la base de projections financières précises. En ce qui concerne les déclarations de politique générale, certains Etats Membres ont exprimé le désir de raccourcir le temps consacré aux déclarations de politique ou de les éliminer entièrement, tandis que d'autres estiment que les énoncés de politique générale devraient refléter les objectifs de chaque Etat Membre et les objectifs de l'UIT.

11 Compte tenu des retours d'informations fournis par les Etats Membres, il est proposé de maintenir et de simplifier la cérémonie de signature de la PP-18.

12 Il est également proposé que le Conseil:

• invite les Etats Membres à limiter les déclarations de politique générale à trois minutes au maximum et demande à ce que ces dernières soient centrées sur les objectifs de l'UIT (par exemple en lien avec les TIC pour les ODD). Le discours complet sera publié sur une page Internet dédiée. Selon les chiffres de la PP-14 (121 déclarations de politique générale prononcées), plus d'une demi-journée de temps de travail a ainsi pu être économisée. A cet effet, il est également suggéré que le Conseil recommande à la PP-18 de mettre à jour la Recommandation 5 en conséquence;

• recommande à la PP-18 de fixer la limite supérieure définitive du montant de l'unité contributive le premier jour de la Conférence, comme cela a été le cas lors de la PP-14, et le délai pour annoncer le choix définitif de la classe de contribution à minuit le troisième jour, conformément aux numéros 161D et 161E de la Constitution.

Améliorer les processus d'élection

13 Dans le Document C16/4, les mesures suivantes sont proposées:

*• En ce qui concerne le processus d'élection:*

*– le Conseil est invité à procéder à des études visant à améliorer le processus d'élection des fonctionnaires élus, suivant les suggestions faites dans la Recommandation 8 de la PP-14, Commission 5: organisation d'exposés, de séances interactives, de séances en direct et d'entretiens, soumission de questions, tables rondes, etc.;*

*– il est proposé de créer, suffisamment tôt, un espace en ligne pour les documents PDF/vidéos des brochures de campagne, afin que les Etats Membres puissent poster par voie électronique les renseignements concernant leur candidat et pour supprimer les copies papier. Des écrans tactiles donnant accès aux renseignements concernant les candidats pourraient être mis en place à proximité de l'espace pour les pauses café.*

*• En ce qui concerne le vote, il est proposé d'envisager, une fois que le secrétariat aura dûment examiné les solutions existantes ainsi que les impératifs techniques, juridiques et pratiques qui s'y rattachent, de passer à un système de vote entièrement électronique, comme indiqué au numéro 175 des Règles générales, qui dispose ce qui suit: "Les votes devraient de préférence se faire au moyen d'un système électronique s'il existe un système approprié, sauf décision contraire de la Conférence". Les résultats de cet examen et une solution expérimentale à privilégier pourraient être présentés au Conseil à sa session de 2017.*

*• Il convient de noter que depuis que les possibilités de vote électronique ont été examinées en 2006, aucune autre étude n'a été menée et aucune autre mesure n'a été prise à cet égard. Dans un cas comme dans l'autre, il est proposé de réduire, lorsque cela est possible, le laps de temps entre deux tours de scrutin, comme cela a été le cas lors de la PP-14.*

14 Dans leurs réponses et lors de la réunion du GTC-FHR, les Etats Membres ont soutenu la tenue d'un "Forum des candidats" et suggéré que le secrétariat cherchait des organisations apparentées, telles que l'[OMS](http://who.int/dg/election/candidates-forum/fr/) et l'[OIT](http://www.ilo.org/gb/about-governing-body/appointment-of-director-general/lang--fr/index.htm), ayant récemment organisé de tels Forums avec succès pendant la période ayant précédé les élections de leurs fonctionnaires et soumettrait ses analyses et propositions à la session 2017 du Conseil. Les Etats Membres ont demandé au secrétariat d'étudier la possibilité d'un vote électronique.

15 Tenant compte du rapport du CCI de 2009 "Sélection et conditions d'emploi des chefs de secrétariat au sein des organismes des Nations Unies" et des pratiques en vigueur dans d'autres institutions des Nations Unies telles que l'OIT, l'OMS, l'OMPI, l'ONUDI, l'Assemblée générale des Nations Unies, etc., les mesures suivantes sont par conséquent suggérées:

• Le Conseil est invité à encourager les Etats Membres ayant des candidats à un poste de fonctionnaire élu à présenter, en plus d'un CV, une déclaration de principes pour l'Union/le Secteur.

• Pour que la PP-18 soit la plus économe possible en papier et se fondant sur la pratique de la PP-14, le secrétariat créera, suffisamment tôt, un espace en ligne pour les documents PDF/vidéos des brochures de campagne, afin que les Etats Membres puissent poster le matériel de campagne concernant les candidatures (fonctionnaires élus, Etats Membres du Conseil, RRB), éliminant ainsi les besoins en copies papier. Des écrans tactiles donnant accès aux renseignements concernant les candidats pourraient également être mis en place à proximité de l'espace pour les pauses café.

• Le Conseil est invité à charger le Secrétaire général de fournir une plate-forme pour les candidats afin qu'ils puissent se présenter et exprimer leur vision de l'Union s'ils le souhaitent.

• Se fondant sur la décision de réduire le laps de temps entre les tours de scrutin (numéros 191-193 des Règles générales) et sur la mise en oeuvre réussie de cette décision lors de la PP-14, il est suggéré que le Conseil recommande à la PP-18 de continuer cette pratique de gain de temps et de diminuer de moitié le temps entre deux tours de scrutin pour accélérer le processus de vote et clore les élections d'ici la fin de la première semaine.

• Concernant le vote électronique, une analyse et une proposition détaillées sont fournies dans le Document [C17/70](http://www.itu.int/md/S15-CL-C-0070/fr). Il est proposé, si le pays hôte l'accepte, de réaliser un test de vote électronique lors de la PP-18 pour acquérir de l'expérience en vue d'une possible utilisation lors de la PP-22.

Utiliser des outils de gestion de la conférence actualisés et intégrés, dans un souci d'efficacité accrue et pour améliorer les pratiques économes en papier de la Conférence

16 Dans le Document C16/4, les mesures suivantes sont proposées:

• *Se conformer à l'Annexe 2 de la Décision 5, cette Annexe étant déjà appliquée aux conférences et réunions de l'Union telles que le Conseil et la CMR, en supprimant les copies papier des documents transmis aux Etats Membres.*

*• De même, les Actes finals ne devraient être mis à disposition qu'au format PDF.*

*• Les invitations aux réceptions ne devraient être distribuées que par voie électronique.*

*• Il conviendrait également d'encourager la réduction et la suppression des copies papier des brochures de campagne (voir les procédures d'élection et de vote ci-dessus).*

17 Les Etats Membres ont convenu qu'il était dans l'intérêt financier de l'Union et dans l'intérêt de l'environnement de rendre la Conférence la plus économe en papier possible. A cette fin, ils ont encouragé l'utilisation des outils technologiques disponibles et le développement de nouveaux outils au besoin. Le pays hôte s'engage également à faire de la PP-18 un événement neutre sur le plan climatique.

18 Compte tenu des retours d'informations fournis par les Etats Membres, les outils technologiques existants seront encore améliorés (CPI, CRM, etc.) et le site Internet de la PP-18 sera optimisé pour les appareils mobiles.

19 En outre, il est donc suggéré que le Conseil accepte:

• de rendre la PP-18 la plus économe en papier possible: aucune copie des documents, y compris des Actes Finals;

• de distribuer des invitations électroniques pour les événements sociaux;

• d'encourager l'élimination des copies papier des brochures de campagne en utilisant les alternatives électroniques mentionnées ci-dessus.

Supprimer les services d'interprétation sous-utilisés

20 Dans le Document C16/4, il a été proposé:

*• … conformément à l'Annexe 2 de la Décision 5 et compte tenu de la faible participation à ces réunions pendant la PP-14, notamment au sein de la Commission 3, de supprimer les services d'interprétation pour les Commissions 2 et 3.*

21 Citant la Résolution 154, les Etats Membres se sont opposés à la suppression des services d'interprétation dans les Commissions 2 et 3.

22 Il est par conséquent proposé de maintenir ces services d'interprétation dans ces Commissions.

Autres

23 Diverses autres suggestions ont été faites, comme limiter les heures de travail et avancer le délai de soumission des propositions. La Résolution 165, qui fixe un délai de 14 jours calendaires, ne peut être modifiée que par la PP elle-même.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_